



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 14 janvier 2003 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé
Madame la conseillère : Madeleine Devin
Messieurs les Conseillers : Raymond Villeneuve
Gilles Gamache
Secrétaire-trésorier : Daniel Dufour

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. le maire souhaite la bienvenue à la population. Les membres du conseil se lèvent pour une minute de silence. M. le maire explique à la population qu'il existe un règlement municipal définissant les règles à suivre lors d'une assemblée du conseil

03-01-01

2.- DÉPÔT D'UN AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NO 4

M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier et président d'élection, dépose au conseil municipal un avis de vacance au poste de conseiller no 4 au motif que son titulaire n'a pas prêté serment dans les trente (30) jours suivant la proclamation d'élection. Le président d'élection fixe donc au 6 avril 2003 l'élection partielle visant à combler ce poste.

03-01-02

3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en retirant le point suivant :

13- Résolution – approbation – modification de la réglementation de la pêche sportive pour le lac Opémiska

et tout en ajoutant les points suivants :

14- Résolution – Demande de réfection – route 113 entre la ville de Chapais le lac Caché

15- Résolution – Don aux organismes

16- Résolution – Contrat de téléphonie cellulaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

03-01-03

4.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DE DÉCEMBRE 2002**

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 10 décembre 2002 et le procès-verbal des assemblées spéciales tenues le 20 décembre 2002 soient et sont acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-04

5.- **ADOPTION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2002**

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de décembre 2002 s'élevant à 330,339.13\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 28,979.07\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-05

6.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT – CEM CONSULTANTS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (PHASE 3)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a retenu les services de la firme CEM consultants en vertu de la résolution 02-11-216 adoptée en date du 12 novembre 2002 pour les fins de la surveillance des travaux d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire (phase 3);

QUE la Ville de Chapais a réservé des crédits budgétaires de 4,000\$ plus taxes en terme d'honoraires professionnels reliés à la réalisation dudit mandat;

QUE les travaux ont été exécutés à la satisfaction des autorités municipales;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE la Ville de Chapais accepte de libérer un paiement de 5,317.89\$ (taxes incluses) à l'attention de la firme CEM consultants suivant la facture no 37704 émise en date du 18 décembre 2002.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre en raison du fait que la municipalité avait fixé à 4,000\$ les dépenses totales en matière de surveillance des travaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

03-01-06

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

7.- **RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE LA VILLE DE CHAPAIS DES POUVOIRS NÉCESSAIRES À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE les villes de : Chapais, Chibougamau, Dolbeau-Mistassini, Normandin, Roberval, Saint-Bruno, les MRC Maria-Chapdelaine et MRC Domaine-du-Roy ont procédé à une demande commune de soumissions publiques pour le régime d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais autorise le prolongement pour un autre terme de cinq (5) ans de l'entente de regroupement d'assurance collective;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE le conseil municipal de Chapais délègue à la ville de St-Félicien les pouvoirs nécessaires à demander des soumissions pour les assurances collectives par le biais de la firme André Gingras et associés inc. (AGA) agissant à titre de consultant expert en assurance collective, conformément au cahier des charges daté du 19 décembre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-07

8. **RÉSOLUTION – APPROBATION DES TERMES DU CONTRAT AVEC LE CENTRE 2MRC – ÉQUIPEMENT D'AIGUISE-PATINS**

CONSIDÉRANT QUE le service d'aiguise-patins n'est plus dispensé au Centre sportif de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'il est indispensable pour les usagers de l'aréna municipal de pouvoir obtenir sur place le service d'aiguillage de même que le service de vente de fournitures diverses reliées aux activités de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Centre 2MRC de Chibougamau a déposé en date du 10 janvier 2003 une proposition de services en vertu de laquelle cette dernière entreprise fournirait l'équipement d'aiguise-patins et le matériel requis en vue de répondre à la demande des usagers de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

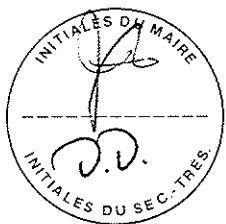
QUE la Ville de Chapais accepte le principe de la signature d'un contrat avec l'entreprise le Centre 2MRC sur la base notamment des conditions apparaissant à l'offre de services susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-08

9.- **RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES – RIVERIN, GIRARD & ASS. INC.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel d'assurances générales prend fin le 31 janvier 2003;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Riverin Girard & associés inc. a transmis une offre de renouvellement en date du 7 janvier 2003 suivant laquelle il y aurait une augmentation de tarif de l'ordre de 10.8% pour l'exercice financier 2003;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'expertise de notre courtier conseil, la moyenne des augmentations de primes pour le secteur municipal est de 12.5% pour l'année financière 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais approuve, pour l'exercice financier 2003, la reconduction du contrat d'assurances générales octroyé par l'entreprise « Riverin Girard & associés inc. » au montant de 56,042.12\$ taxes incluses.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-09

10.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT – DESSAU-SOPRIN – ÉTUDE DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé en vertu de la résolution 01-12-232 un mandat de services professionnels à la firme Dessau-Soprin à l'égard du projet d'amélioration des infrastructures de traitement et de distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la firme ci-haut mentionnée a amorcé la phase 2 de leur mandat à savoir l'étude du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne fait pas encore l'objet d'une entente de financement en regard des programmes gouvernementaux applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces phases préliminaires sont essentielles et exigées par le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (Travaux d'infrastructures Québec-municipalité) dans le but de déterminer la nature du projet devant faire l'objet d'une entente de financement;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut engager jusqu'à 5% du coût des travaux d'un projet avant que le règlement d'emprunt impliqué n'en officialise l'autorisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau-Soprin suivant la facture 51762 produite en date du 9 décembre 2002 et s'établissant à 6,901.50\$ taxes incluses;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-10

11.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – CONTRAT DE FOURNITURE DES CARBURANTS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de fourniture de carburants vient à échéance le 31 janvier 2003;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, à lancer un appel d'offres par invitation pour renouveler le contrat de fourniture de carburants applicable à l'exercice financier 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-11

12.- **RÉSOLUTION – DEMANDE DE RENOUELEMENT DES MARGES DE CRÉDIT – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU (POINT DE SERVICES DE CHAPAIS)**

CONSIDÉRANT les besoins temporaires de liquidités dans l'attente de l'entrée des revenus de taxation et des autres types de revenus prévus au budget d'opération 2003;

CONSIDÉRANT QUE les taxes foncières 2003 sont payables en trois(3) versements dont le dernier échoit le 11 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE certains revenus à caractère gouvernemental et plus particulièrement la péréquation (365,600\$) sont versés tardivement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire estimés à 177,000\$ (phase 3) ont été réalisés en majeure partie et que le produit de l'emprunt à long terme correspondant n'est pas encore obtenu;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Raymond Villeneuve
Appuyé par M. Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais soit et est autorisée à obtenir de la Caisse populaire Desjardins de Chibougamau, centre de services de Chapais, un emprunt à court terme sous forme de marge de crédit au montant de 1,000,000\$ (marge de crédit de base) et ce, pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2003.

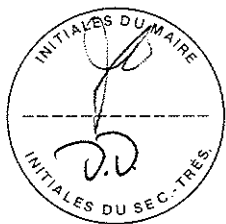
QUE la Ville de Chapais soit et est autorisée à obtenir de la Caisse populaire Desjardins de Chibougamau, centre de services de Chapais, une marge de crédit spéciale de 177,000\$ pour la période du 1 janvier au 31 août 2003 afin de couvrir les dépenses en immobilisation prévisibles lors du présent exercice financier.

QUE M. Jacques Bérubé, Maire, et monsieur Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13.- **RÉSOLUTION – APPROBATION – MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE SPORTIVE POUR LE LAC OPÉMISKA**

Point retiré de l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

03-01-12

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

14.- RÉSOLUTION – DEMANDE DE RÉFECTION – ROUTE 113 ENTRE LA VILLE DE CHAPAIS ET LE LAC CACHÉ

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier de la route 113 situé entre le lac Caché et la municipalité de Chapais affiche des segments problématiques au niveau de la qualité des infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un réseau de catégorie supérieure en raison du fait qu'il constitue le seul lien entre l'Abitibi-Témiscamingue et le Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les tronçons « Lac Caché - aéroport de Chapais-Chibougamau » et « Barrette-Chapais – Ville de Chapais » présentent des ondulations, des signes d'instabilité et des problèmes de roulement excédant la norme acceptable;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs camionneurs affectés au transport de marchandises ont signalé le mauvais état de la route susmentionnée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

QUE la Ville de Chapais présente une demande au Ministre des transports du Québec visant à prévoir lors de l'exercice financier 2003 une importante intervention de réfection axée sur l'infrastructure et le pavage existant au niveau notamment des deux(2) tronçons susmentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-13

15.- RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Club de Motoneige de Chapais (Rallye des Minounes)... 750.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-014

16.- RÉSOLUTION – CONTRAT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QU'il est primordial pour un maire directement impliqué dans le développement économique de sa ville de pouvoir bénéficier d'un téléphone cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit composer avec des dossiers majeurs (comme le dossier de préservation des taxes de l'entreprise Chapais énergie, la préparation et la mise en œuvre d'un plan de relance) qui nécessitent une action parfois immédiate;



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le maire doit avoir les outils et équipements nécessaires afin de répondre adéquatement à ces exigences et aux échéanciers découlant de ces exigences;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Raymond Villeneuve
Appuyé par M. Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais mette à la disposition du maire un téléphone cellulaire et accepte de signer un contrat de services avec une compagnie de téléphonie cellulaire pour sa mise en service, lequel contrat reposera sur les besoins réels définis par ce dernier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Ministère des affaires municipales et de la Métropole (20 décembre 2002)
Commission municipale du Québec (20 décembre 2002)

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devin demande que l'on réactive le dossier des abris temporaires d'autos de façon à assurer au citoyen un remboursement des permis payés à cet égard. Elle demande si la présence du restaurateur ciblé par le conseil est assuré lors du tournoi invitation.

M. le conseiller Raymond Villeneuve se dit heureux de constater les efforts actuels de réparation de la machinerie du garage municipal. Il demande que l'on procède aux réparations des portes de l'aréna municipal et que l'on vérifie le code national du bâtiment à ce sujet.

M. le conseiller Gilles Gamache demande à la population d'être prudente lors de la traversée du boulevard Springer afin de prévenir les risques d'accident ou de fracture. Il signale certaines difficultés de réponse de fonctionnaires rattachés à la corporation de développement économique de Chapais. Enfin, il informe les citoyens qu'une rencontre a eu lieu récemment avec le ministère des transports à propos des mesures d'urgence.

M. le maire Jacques Bérubé informe la population qu'un plan de relance est actuellement en préparation et que ce dernier sera remis au Premier Ministre du Québec le 7 février prochain. Il signale que la rencontre avec les citoyens prévue le 25 janvier prochain est reportée en raison du fait que le projet à l'étude devant être discuté n'est pas suffisamment avancé. Enfin, il demande à Mme Madeleine Devin de passer en revue les demandes d'aide financière d'organismes en vue de déposer une politique d'attribution d'aide pour l'année 2003.

QUESTIONS DU PUBLIC

Questions à propos de la sécurité publique en raison de la multiplication du gel de bornes d'incendie.

Éclaircissements demandés à propos du déficit accumulé de la ville de Chapais à savoir de quelle façon il sera épongée.

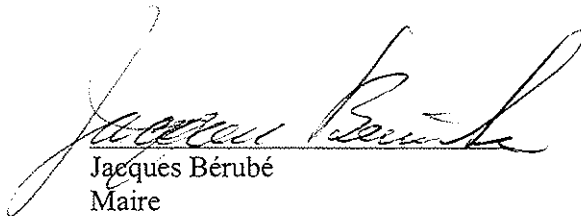


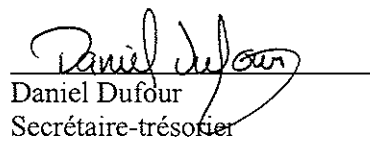
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Gamache appuyée par M. le conseiller Raymond Villeneuve et faite


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier